



## **Code de conduite des membres de DCC – 2023**

Tous les membres devront respecter le présent Code de conduite, lequel constitue une condition à l'adhésion. Il s'applique à tous les membres, sans égard à leurs désignations, distinctions, récompenses ou rôles au sein de l'association. Tous les membres devront confirmer qu'ils respecteront le Code de conduite des membres de DCC au moment de l'adhésion.

Les concepts éthiques sur lesquels le présent Code de conduite est fondé sont :

- Intégrité
- Honnêteté
- Respect

### **Objectif**

Faire en sorte que les membres de DCC agissent de manière éthique et intègre en tout temps.

Le présent Code de conduite se veut être une référence morale assurant aux membres, à l'ensemble de l'industrie et au public que DCC s'efforce de maintenir les normes les plus strictes en matière de conduite éthique.

### **En tant que membre de DCC, vous devez :**

- Respecter les règlements, statuts et règlements administratifs de DCC (tels que modifiés de temps à autre);
- Soutenir les aspirations et objectifs de DCC, et chercher à inspirer la confiance du public dans toutes les pratiques commerciales;
- Agir de manière éthique, honorable, honnête, transparente et respectueuse, avec intégrité et professionnalisme en faisant des affaires de façon à préserver la réputation de la profession que vous représentez et celle de DCC;
- Agir dans l'intérêt général et ne pas utiliser votre position pour vous avantager, ou avantager votre employeur ou autres personnes injustement;
- Vous conduire de manière professionnelle dans toutes les pratiques commerciales et agir en défenseur de DCC. À cette fin, vous devez projeter une image professionnelle en tout temps;
- Acquitter rapidement vos droits d'adhésion afin de continuer d'être membre et maintenir vos coordonnées à jour;
- Éviter une conduite qui pourrait être perçue comme non éthique, indigne, déshonorante, illégale ou non professionnelle;
- Éviter les actions et situations qui minent la réputation ou les activités commerciales de DCC;
- Vous abstenir de faire des déclarations au nom de DCC ou de prétendre représenter DCC dans tout forum, à moins d'avoir obtenu l'autorisation de DCC; et
- Agir de manière raisonnable et juste en faisant affaire avec d'autres membres et résoudre tout conflit avec maturité et professionnalisme.

Advenant qu'un membre ne respecte pas les modalités et conditions du présent Code de conduite, DCC peut, à son entière discrétion, décider des mesures disciplinaires appropriées à prendre.

Si un membre croit qu'un autre membre de DCC n'a pas respecté le présent Code de conduite, il devrait le signaler au registraire de DCC.

Chaque membre devrait connaître, respecter et agir conformément au présent Code de conduite. La violation des principes énoncés pourrait entraîner des mesures jugées appropriées par le registraire, pouvant inclure, sans s'y limiter :

- La suspension ou la résiliation de l'adhésion;
- La révocation des désignations de DCC;
- Des mesures correctives;
- Une réprimande écrite;
- Le renvoi des engagements et affectations bénévoles.